



Courseulles
La station bien-être sur-Mer

DECISION N° D2024-046

Convention de mise à disposition d'un local

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du 19 juin 2020 (5°) portant délégation d'attribution au Maire afin de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,



DECIDE

- De mettre à disposition à titre gratuit la salle du conseil municipal pour l'organisation d'ateliers à destination des demandeurs d'emploi de longue durée organisés par la cellule emploi Cœur de Nacre et l'Etape pour l'année 2024,
 - mardi 1^{er} octobre
 - mardi 8 octobre
 - mardi 15 octobre
 - mardi 22 octobre
 - mardi 29 octobre
 - mardi 5 novembre
 - mardi 12 novembre
 - mardi 19 novembre
 - mardi 26 novembre
 - mardi 3 décembre
 - mardi 10 décembre
 - mardi 17 décembre
- De fixer les conditions de cette mise à disposition dans une convention,
- D'insérer la présente décision au registre des décisions du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 12 juillet 2024

Signé le 12/07/2024

Publié le

Le Maire

Anne-Marie PHILIPPEAUX


Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20240712-D2024-046-AR
Date de télétransmission : 13/08/2024
Date de réception préfecture : 13/08/2024